

ASSEMBLÉE NATIONALE

3 juillet 2015

DIALOGUE SOCIAL ET EMPLOI - (N° 2932)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 78

présenté par
M. Poisson et M. Tian

ARTICLE PREMIER

À l'alinéa 8, supprimer les mots :

« au moins ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de repli.

La commission exerce les attributions déterminées par le projet de loi, ni plus ni moins.